



Saint-Adolphe-d'Howard

Le 2 décembre 2021

Chers citoyennes et citoyens,

Afin de respecter les consignes durant la pandémie, nous voulons vous aviser que lors des assemblées du Conseil, les portes de l'église (située au 1845 chemin du Village) ferment à 18 : 30 exactement et vous ne pouvez pas entrer après le début de l'assemblée. Alors, il suffit d'arriver plutôt afin d'être au rendez-vous.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Joyeuses fêtes.

La Direction